

Conditions générales ^[1]

Conditions générales de vente de la société Sandoz Pharmaceuticals SA (Version du 1er novembre 2019; cette version remplace toutes les précédentes)

Sandoz Pharmaceuticals AG

Suurstoffi 14

CH-6343 Rotkreuz

Tel. +41 41 763 74 11

Fax +41 41 763 74 00

www.sandoz-pharmaceuticals.ch

a Novartis company

^[2]

www.mysandoz.ch ^[3]

1. Domaine d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après régissent les relations contractuelles entre la société Sandoz Pharmaceuticals SA (ci-après dénommée Sandoz) et son client. Par la signature du contrat ou par sa commande, le client reconnaît sans réserve les présentes conditions générales de vente comme base de sa relation juridique entre Sandoz et le client. Les conditions générales de vente de Sandoz ont préséance sur toutes conditions contraires du client.

2. Facturation

La facturation est établie en fonction des prix en vigueur au moment de la passation de la commande. Le client peut demander les prix en vigueur à Sandoz. Les catalogues publiés présentant les produits (imprimés, Internet, etc.) n'ont qu'une teneur informative et ne constituent pas aucune offre obligatoire. Tous les prix indiqués s'entendent hors TVA et autres taxes.

3. Conditions de livraison

3.1 Minimum de commande et frais de logistique

Sur toutes les commandes à partir d'une valeur de commande de CHF 500.-, des frais de logistique basés sur le volume de commande sont facturés. Si cette valeur minimale de commande n'est pas atteinte, un forfait sera facturé. Les frais de logistique incluent les frais d'envoi et de reprise de marchandises conformément au point 4. Les frais de logistique sont exclus de tout remboursement. Si un client souhaite une livraison express, les frais supplémentaires encourus lui seront facturés. Le client se voit remettre un bordereau de livraison détaillé.

3.2 Réception et garantie de livraison

Sandoz garantit que les livraisons et/ou services répondent aux directives de Bonnes pratiques de distribution (BPD). Le client est tenu de vérifier immédiatement que les produits livrés et/ou les services lui ont été livrés dans leur totalité et de contrôler la présence d'éventuels vices dès réception de la marchandise. Les vices immédiatement identifiables doivent être signalés par écrit à Sandoz dans les 2 jours ouvrables suivant la livraison, les vices ne pouvant être décelés immédiatement doivent être signalés par écrit à Sandoz dans les 2 jours ouvrables après leur découverte. Dans le cas contraire, le client reconnaît que la livraison a été effectuée conformément aux termes du contrat et que les produits ou les services présentaient la qualité requise. Tous les autres droits de garantie du client sont exclus dans les limites de la loi, à l'exception du cas particulier en 4.4.

3.3 Réserve de propriété

Les produits livrés demeurent la propriété de Sandoz jusqu'au paiement intégral. Sandoz est en droit de faire inscrire sa réserve de propriété au registre des pactes de réserve de propriété concerné.

4. Retours

4.1 Réclamations

Les réclamations sont des déclarations de livraison non conforme (quantité incorrecte, articles erronés, dommages, etc.) soumises au service clientèle de Sandoz par téléphone ou par écrit dans les 2 jours ouvrables suivant la livraison/prestation. Le client peut décider de concert avec le service clientèle de la manière la plus appropriée pour remédier à la situation (p. ex. par une livraison supplémentaire, un avoir ou des retours).

4.2 Retours

Sont considérés comme retours les marchandises renvoyées à Sandoz conformément aux conditions fixées par Sandoz. Les retours doivent toujours être effectués via le parcours de livraison. Les produits retournés doivent avoir été achetés directement chez Sandoz. Si les produits ont été retirés chez un grossiste, ils doivent être retournés au grossiste. Dans ce cas, ce sont les conditions générales de vente du grossiste qui s'appliquent.

4.3 Conditions de reprise

Sur la base des bonnes pratiques de distribution (GDP), les produits suivants ne sont ni repris, ni crédités:

- les échantillons de médicaments ou produits dotés d'étiquettes autocollantes;
- les produits non présentés dans leur emballage d'origine;
- les produits ouverts;
- les produits pour lesquels il subsiste un doute quant à l'entreposage;
- les stupéfiants
- les produits réfrigérés

4.4 Remboursement

Si les conditions de reprise sont remplies, Sandoz fournit un remboursement à 100% ou une livraison de remplacement pour les marchandises ayant une date de péremption comprise entre +3 mois et -6 mois (c.-à-d. 3 mois avant expiration et jusqu'à 6 mois après expiration), dans la mesure où cette marchandise est achetée directement chez Sandoz et que les frais de reprise ont été réglés conformément au point 3.1.

5. Conditions de paiement

Le client est tenu de régler le prix d'achat dans les 30 jours suivant la date de la facture. La facture est réputée acceptée si l'acheteur ne s'y oppose pas par écrit pour un motif justifié avant la date d'échéance. A l'expiration du délai de 30 jours, l'acheteur se voit automatiquement constitué en demeure, sans rappel ni octroi de délai supplémentaire. En cas de retard de paiement, Sandoz est en droit de demander des intérêts de retard à hauteur de 5%. En cas de retard de paiement du client ou de toute entreprise affiliée à son groupe, Sandoz se réserve également le droit d'interrompre les livraisons déjà confirmées. En cas de doute sur le respect des conditions de paiement, Sandoz peut demander un acompte. Sandoz se réserve le droit de compenser les avoirs ou les contre-prestations du client par des créances que Sandoz a sur ce dernier, sans que cela fasse l'objet d'un accord ultérieur.

6. Responsabilité/Transfert des profits et des risques/Force majeure

6.1 Responsabilité

La responsabilité de Sandoz se limite aux dommages subis par le client découlant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de la part de Sandoz. Toute autre responsabilité est exclue. En particulier, Sandoz ne répond pas des dommages indirects.

6.2 Transfert des profits et des risques

Si Sandoz livre les produits et/ou fournit les services via son service de livraison propre ou via un fournisseur tiers, le transfert des profits et des risques au client s'effectue au moment de la remise au client. Si la livraison est effectuée par les services postaux, le transfert des profits et des risques au client s'effectue au moment de la remise de la marchandise à la poste.

6.3 Force majeure

En cas de force majeure, Sandoz est exempté de ses obligations contractuelles pendant la durée de l'événement perturbateur et de ses répercussions. Toute responsabilité relative aux dommages résultant de retard de livraison suite à un cas de force majeure est exclue. Sont considérés comme force majeure les catastrophes naturelles, les guerres, les grèves, les interventions de l'administration et tous les autres obstacles à la production et à la distribution qui ne sont pas imputables à Sandoz.

7. Modifications des conditions générales de vente

Sandoz se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales de vente. Chaque commande est soumise à la version en vigueur des conditions au moment de la conclusion du contrat. La version actuelle et contraignante des conditions générales de vente est disponible sur www.sandoz-pharmaceuticals.ch [2] et sur www.mysandoz.ch [3] .

8. For et droit applicable

Les relations juridiques entre Sandoz et son client sont exclusivement régies par le droit suisse, à l'exception du droit des conflits de loi ainsi que les traités internationaux comme la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980. Sont compétents les tribunaux de droit commun du siège de Sandoz. Sandoz se réserve le droit de porter le litige devant tout autre tribunal compétent.

9. Clause de sauvegarde

Si une disposition des présentes conditions générales devait s'avérer totalement ou partiellement inefficace ou si une lacune existe, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. En cas de disposition non valide ou d'une lacune, celle-ci doit être remplacée ou complétée par une disposition dont les parties auraient convenues au moment de la signature du contrat si les parties avaient eu connaissance de cette lacune contractuelle.

Sandoz Pharmaceuticals SAS Suurstoffi 14CH-6343 Rotkreuz

Source URL: <https://www.sandoz-pharmaceuticals.ch/fr/conditions-generales>

Links

[1] <https://www.sandoz-pharmaceuticals.ch/fr/conditions-generales>

[2] <http://www.sandoz-pharmaceuticals.ch>

[3] <http://www.mysandoz.ch>